

# VENEZUELA

## Quête de sécurité alimentaire

*Selon la Commission de la sécurité humaine, une des clefs de la sécurité économique et de l'éradication la pauvreté est que les marchés fonctionnent correctement et que les institutions soient mises en place en dehors des marchés. Il y a lieu de redoubler d'efforts pour assurer des niveaux de vie soutenables et la sécurité pour tous, à travers la création de nouveaux emplois. Ce rapport expose une série de mesures que le Gouvernement est en train de prendre pour tenter de promouvoir la sécurité économique et alimentaire de l'ensemble de la population.*

**Frente Continental de Mujeres**  
**Comité de Base «Juana Ramírez, la Avanzadora»**  
**Red Popular de Usuarías de Banmujer**

En Décembre 1999, les fondements constitutionnels en vue de la promotion de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans le pays ont été approuvés, après de larges consultations avec des secteurs importants de la société civile organisée. Par la suite, en novembre 2001, un des différents instruments du développement constitutionnel, la «Loi relative à l'aménagement foncier et agricole » était approuvée sous forme de décret ayant force de loi. Ce décret a été l'une des raisons pour lesquelles le fossé s'est creusé davantage entre le Gouvernement et l'opposition, et fut donc à la base de la tentative de « Coup du pétrole » des 11-12 Avril 2002,<sup>1</sup> qui se solda par un échec.

Le gouvernement avait mis un accent spécial sur les denrées alimentaires, parce que le pays était fortement tributaire des importations dans ce secteur, et que l'approvisionnement national était concentré entre les mains de grands groupes économiques, ce qui signifiait que la distribution des denrées alimentaires de base était trop centralisée. Il était clair pour le Gouvernement national et pour les divers groupes des sphères populaires que cette situation était un facteur d'insécurité, et était donc fortement déstabilisante sur les plans tant politique que social. Selon le ministre du Plan et du Développement actuel, il était nécessaire, en raison de ceci, de travailler rapidement et de donner la priorité à corriger à cet aspect de la sécurité humaine.

### **Cadre constitutionnel de la sécurité agroalimentaire.**

La base d'un développement rural intégral et de grande envergure, pouvant garantir la sécurité alimentaire des populations avait déjà été énoncée dans le Titre VI, chapitre 1, intitulé

---

<sup>1</sup> Le 9 avril 2002, en raison des mesures adoptées par le Président Hugo Chávez, en vue de la prise de contrôle de la compagnie pétrolière d'Etat, la Petroleos de Venezuela (PDVSA), la direction de la compagnie était allée en grève, et d'autres secteurs qui désapprouvaient la loi sur la réforme des terres y avaient pris part. Le 12 avril, un groupe d'hommes d'affaires et d'officiers des forces armées avait renversé Chávez et l'avaient emprisonné sur une île où il était gardé au secret. Pedro Carmona, à la tête de la plus grande confédération d'entreprises du pays, était devenu président à la faveur d'un coup d'Etat et avait prêté serment pour, par décret, « réorganiser les pouvoirs publics. » Il avait immédiatement dissous le parlement, congédié la Cour Suprême, écarté la Constitution, et appelé à des élections présidentielles dans un délai d'un an et à des élections législatives pour décembre. Le 14 avril à minuit, après des troubles violents, des troupes loyales au gouvernement légitime avaient repris le palais présidentiel, et attendaient l'issue de l'opération qui devait délivrer Hugo Chávez et de lui restituer le pouvoir. Carmona fut forcé de démissionner et fut arrêté.

« Régime socioéconomique et fonction de l'Etat dans l'économie », aux articles 305, 306 et 307 de la Constitution de Décembre 1999.

L'article 305 stipule que, « L'Etat devra promouvoir l'agriculture durable comme une base stratégique pour un développement rural intégral, garantissant ainsi la sécurité alimentaire des populations, ceci s'entendant comme la disponibilité régulière de denrées alimentaires suffisantes à travers le pays, auxquelles le consommateur public devait avoir accès de façon commode et permanente. La sécurité alimentaire doit être réalisée en donnant la priorité au développement de la production agricole intérieure, ceci étant compris comme le produit de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture. La production alimentaire est dans l'intérêt national et a une importance vitale pour le développement économique et social de la nation. Pour réaliser cela, l'Etat agira dans les domaines des finances, du commerce, du transfert de technologie, du régime foncier, des infrastructures, de la formation de la force de travail, en prenant les mesures jugées nécessaires pour atteindre des niveaux stratégiques d'autosuffisance. En outre, il prendra des mesures dans le cadre de l'économie nationale et internationale pour compenser les inconvénients propres aux activités agricoles...L'Etat protégera les communautés de pêcheurs, notamment celles qui utilisent des techniques traditionnelles, et leurs caladores,<sup>2</sup> dans les eaux continentales et côtières, tel que défini par la loi. »

L'Article 306 ajoute, «...l'Etat favorisera les conditions en vue d'un développement rural intégral avec pour objectif de générer des emplois, de garantir à la population paysanne un niveau suffisant de bien-être, et en l'incluant dans le développement du pays. Il encouragera également l'agriculture et l'utilisation optimale des terres à travers la fourniture d'infrastructures, d'intrants, de crédit, de formation et d'appui technique. »

En outre, l'article 307 précise : « Le système des grands domaines est contraire à l'intérêt public. La loi déterminera les mesures nécessaires pour prélever des impôts sur les terres non cultivées et mènera les actions nécessaires pour en faire des unités productives. De plus, les terres qui conviennent à l'agriculture seront préparées à cette fin. Les paysans et les paysannes et les autres agriculteurs et agricultrices ont le droit d'être propriétaires des terres qu'ils cultivent dans les cas et de la manière stipulés dans la loi pertinente. L'Etat protégera et encouragera toute forme de propriété de la terre, en coopérative ou privée, et supervisera l'utilisation durable des terres propres à l'agriculture, afin de s'assurer que son potentiel agroalimentaire est réalisé. »

### **La Loi relative au régime foncier et à l'aménagement agricole**

Les articles de la Constitution stipulés dans le décret ont été votés le 13 novembre 2001,<sup>3</sup> avec les objectifs suivants : «...La valeur de la sphère agricole ne se limite pas à ses effets économiques bénéfiques sur la production nationale, mais transcende cette sphère pour recouvrir l'idée large du développement humain et social de la population...Les régimes contraires à la solidarité sociale, tel que le système des grands domaines, sont expressément condamnés...par notre constitution...D'autres objectifs du nouveau cadre juridique comprennent la garantie de la biodiversité, l'application effective du droit de protéger l'environnement et la production agroalimentaire, et la garantie de la sécurité agroalimentaire pour les générations présentes et futures...par conséquent, on recherche le développement d'une production agricole qui, non seulement, a des objectifs économiques, mais est d'une

---

<sup>2</sup> Calador ( pluriel caladores) : pirogue, long canoë, étroit fabriqué à partir d'un unique tronc d'arbre.

<sup>3</sup> Journal officiel N°37323.

importance primordiale comme mesure fondamentale visant à répondre de manière effective et efficace aux besoins alimentaires de la population de ce pays. »

Section 1 des Bases du Développement rural intégral, chapitre 1, article 1, énonce : « L'objectif de ce décret-loi est de jeter les bases du développement rural intégral et durable, car ceci est considéré comme une mesure d'une importance vitale pour le développement humain et la croissance économique du secteur agricole, dans le cadre d'une distribution équitable de la richesse et d'une planification stratégique démocratique et participative : élimination des grandes propriétés comme système contraire à la justice, à l'intérêt public, et à la paix sociale dans les zones rurales, garantie de la bio-diversité, de la sécurité alimentaire, et de l'application effective du droit des générations présentes et futures à la protection de l'environnement et de la production agroalimentaire. »

Selon la Commission de la sécurité humaine, l'accès à la terre, au crédit, à l'éducation et au logement est d'une importance vitale, en particulier pour les femmes pauvres. C'est pour cela qu'il est important de mettre en relief l'article 14 : « Les femmes chefs de ménage qui entreprennent de travailler une parcelle de terre pour entretenir leur groupe familial et prendre part au développement du pays bénéficieront d'un traitement préférentiel dans l'attribution des terres, en conformité avec les termes de ce décret. Les femmes dans la production agricole recevront une allocation alimentaire spéciale pré et post-natale de l'Institut de Développement Rural. »<sup>4</sup>

Dans l'article 19, les « conucos<sup>5</sup> sont reconnus comme source traditionnelle de biodiversité agricole. Dans les espaces développés par les travailleurs des conucos, la Présidence favorisera la recherche et la diffusion des techniques de cultures traditionnelles, la lutte phytosanitaire écologique, les techniques de préservation des sols et la conservation du germoplasme en général. »

### **Politiques de sécurité alimentaire**

Afin de mettre en pratique le cadre juridique exposé ci-dessus, l'INTI (Institut national d'aménagement foncier et agricole), a accéléré le Plan dit Zamora<sup>6</sup> de manière participative, comme une réponse au coup d'Etat. Entre mars et le 28 décembre 2003, près de 22.658 Km<sup>2</sup> de terres ont été attribuées à de nouveaux propriétaires, par le biais de 9.000 contrats agricoles. Ceci a permis l'établissement de 35 Zamorano fundos (établissements agricoles), au profit de 60.000 familles, et tout cela en seulement 10 mois.<sup>7</sup> Ceci a eu une grande incidence sur la situation qui prévalait dans le pays avant 1997.

Selon le président de l'INTI : « outre cette distribution de terres à grande échelle, des arrangements ont été passés avec le Fonds pour le Développement de l'agriculture, la forêt et la pêche, en vue d'avancer des crédits destinés à rendre ces terres rentables,... de mettre en place d'infrastructures productives et de fournir des machines adéquates.<sup>8</sup> »

De plus, le Gouvernement national a décidé de donner une nouvelle impulsion au Programme alimentaire stratégique, mis en place en avril 1996, en faisant la promotion du Programme MERCAL, depuis avril 2003. Auparavant, le PESA (Plan spécial de sécurité alimentaire) avait été établi, en mars 2003. C'est avec ces objectifs en tête qu'en novembre

---

<sup>4</sup> Ibid.

<sup>5</sup> Les *Conuco* (pluriel *Conucos*) : petite parcelle de terres pour les cultures, presque sans irrigation et sans labours.

<sup>6</sup> Du nom d'Ezequiel Zamora (1817-1860), un paysan vénézuélien qui s'est battu pour la réforme agraire et la justice sociale.

<sup>7</sup> INTI, 28 Décembre 2003.

<sup>8</sup> INTI, 27 septembre 2003.

2003, le Président a créé la Mission MERCAL (Commission nationale de l'approvisionnement agroalimentaire), rattachée au ministère de l'Agriculture et des Terres.

### **Campagnes dans le secteur de l'agroalimentaire**

Au début de janvier 2004, en association avec des organisations des populations autochtones et d'autres secteurs organisés de la société, les agriculteurs et les agricultrices ont lancé une campagne visant à inciter la Banque Centrale du Venezuela à mettre à disposition 1 milliard de dollars US pour financer l'agriculture. Les fonds viendraient des réserves de devises internationales (plus de 21 milliards de dollars US), contrôlées par la Banque Centrale. Selon les estimations, 14 milliards de dollars US seront suffisants pour soutenir l'économie, de sorte qu'une partie de l'excédent pouvait être mise à disposition pour le développement rural intégral et pour surmonter l'insécurité agroalimentaire. Une diversité de mécanismes sera utilisée, pouvant même inclure la réforme de la loi qui régit la Banque Centrale elle-même.

### **La Banque de développement des Femmes**

Le Président Chávez a créé, par décret loi du 8 mars 2001, la Banque de Développement des Femmes (Banmujer). Il s'agit d'une institution publique de micro-finance qui, entre 2003 et 2006, se propose d'allouer une proportion croissante de ses ressources de micro-finance au secteur agricole, à la fois l'élevage et la culture afin que d'ici 2004, ceci représente environ 16% du total estimé pour l'année.